

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

CONTRIBUTION DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
AU PACTE EUROPÉEN
POUR LA JEUNESSE

2005

MANDATURE 2004-2009

Séance du Bureau du 11 octobre 2005

**CONTRIBUTION DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
AU PACTE EUROPÉEN
POUR LA JEUNESSE**

**Communication du Conseil économique et social
présentée par Mme Elisabeth Morin
au nom de la délégation pour l'Union européenne**

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	1
I - PROMOUVOIR LA RÉUSSITE SCOLAIRE.....	3
A - PRENDRE LA MESURE DU NOUVEAU DÉFI : LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR.....	3
B - PENSER LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT EN TERMES DE « COMPÉTENCES À ACQUÉRIR » FONDÉES SUR UN SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES.....	3
1. Des contenus d'enseignement définis en termes de compétences à acquérir.....	3
2. Un socle commun de connaissances.....	3
C - ACCENTUER LES EFFORTS QUANT AUX SORTIES PRÉCOCES OU SANS DIPLÔMES DU SYSTÈME SCOLAIRE.....	5
1. Renforcer la veille éducative et la lutte contre l'échec scolaire.....	5
2. Améliorer l'action en faveur des Zones d'éducation prioritaire (ZEP).....	6
3. Lutter contre les discriminations.....	7
4. Favoriser l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur.....	8
D - TRANSFORMER L'ORIENTATION EN UN PROCESSUS CONTINU ET VALORISANT.....	9
1. Donner un sens aux procédures d'orientation.....	9
2. Revaloriser les filières technologiques et professionnelles.....	10
3. Fluidifier les parcours et développer les passerelles.....	10
4. Inscrire les acquis scolaires dans un parcours continu de formation.....	11
E - FAVORISER LA MOBILITÉ DES JEUNES EN EUROPE.....	11
1. Développer la pratique des langues étrangères.....	11
2. Favoriser la mobilité géographique.....	12
3. Promouvoir le volontariat international en entreprise et les séjours européens d'échange.....	12
F - RENDRE EFFECTIVE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE.....	13

II - FAVORISER L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI DES JEUNES.....	14
A - L'EMPLOI, PREMIER FACTEUR D'INSERTION DES JEUNES	14
B - UNE DÉMARCHE ACCOMPAGNÉE DE FORMATION-INSERTION PROFESSIONNELLE	15
1. Renforcer les relations entre formations dispensées et besoins de compétences.....	15
2. Ouvrir davantage les entreprises aux jeunes.....	16
3. Développer les stages professionnalisants et l'alternance entre emploi et formation.....	16
C - L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, UN IMPÉRATIF À RÉAFFIRMER.....	18
1. Promouvoir l'égalité professionnelle.....	18
2. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en Outre-mer.....	18
3. Dynamiser l'offre de travail	19
4. Améliorer les dispositifs pour l'emploi ouverts aux jeunes.....	19
D - UN ENCOURAGEMENT À LA CRÉATIVITÉ ET À L'ESPRIT D'ENTREPRISE DES JEUNES	20
1. Faire confiance aux jeunes, libérer leur énergie	20
2. Favoriser la reprise d'entreprise par des jeunes en amplifiant la communication sur cette thématique.....	21
3. Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.....	21
III - FAVORISER LA CONCILIATION DE LA VIE FAMILIALE, PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES	22
A - FAVORISER L'OFFRE DE LOGEMENTS RÉPONDANT AUX BESOINS DES JEUNES ADULTES	22
1. Engager un effort supplémentaire dans le parc social et l'hébergement social	22
2. Mieux encourager l'investissement locatif en faveur des jeunes....	23
3. Mieux garantir l'accès au logement des jeunes adultes handicapés et développer un habitat multigénérationnel	24
B - DÉVELOPPER LA PRÉVENTION SANITAIRE EN FAVEUR DES JEUNES	24
1. Aider chaque jeune à être acteur de sa santé	24
2. Promouvoir une éducation qui valorise l'apprentissage à la santé ..	25
3. Mettre en place un véritable suivi de l'état de santé des jeunes	25
C - PERMETTRE UNE MEILLEURE CONCILIATION DE LA VIE PROFESSIONNELLE ET FAMILIALE	26

CONCLUSION	29
ANNEXES	31
Annexe 1 : Vote par la délégation pour l'Union européenne, le 29 septembre 2005.....	33
Annexe 2 : Liste des avis du Conseil économique et social ayant été pris en compte dans cette communication.....	35
Annexe 3 : Résultats par groupe des scrutins en assemblée plénière des avis pris en compte par cette communication.....	39
TABLE DES SIGLES	43

INTRODUCTION

Le 24 mai 2005, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la délégation pour l'Union européenne, en préparation du Sommet de printemps de mars 2006, l'élaboration d'un projet de communication à partir des avis du Conseil économique et social intitulé « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* »¹.

Le Sommet de printemps des 22 et 23 mars 2005 soulignait en effet dans ses conclusions la nécessité d'une croissance soutenue et durable passant par une démographie plus dynamique, une meilleure intégration socioprofessionnelle et une plus grande valorisation du potentiel humain que représente la jeunesse européenne.

À cette fin, le Conseil européen a adopté le pacte européen pour la jeunesse, qui vise, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, à améliorer l'éducation, la formation, la mobilité, l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des jeunes européens, tout en facilitant la conciliation entre activité professionnelle et vie familiale. Le pacte doit garantir la cohérence des initiatives à prendre dans ces domaines et servir de point de départ à une mobilisation forte et continue en faveur des jeunes.

Face aux effets néfastes d'une crise économique qui a vu se développer un chômage de masse de la population des 18-25 ans et au-delà, notamment en France, il est désormais nécessaire que l'ensemble de la société considère que toutes les actions conduisant à une meilleure intégration économique et sociale des jeunes constituent à la fois un investissement et un impératif, au regard du dynamisme et du rayonnement futur de notre société².

De très nombreux travaux du Conseil économique et social, et en particulier l'avis « *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans* », rapporté par M. Hubert Brin en 2001, ou, plus récemment, l'avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », rapporté par M. Jean-Louis Walter (5-6 juillet 2005) ont traité de ces différents aspects, qu'il s'agisse de la formation des jeunes, de leur logement, de leur insertion professionnelle, de la conciliation entre vie professionnelle ou vie familiale ou de la lutte contre le risque d'exclusion.

¹ Cette communication a été adoptée par le Bureau lors de sa séance du 11 octobre 2005.

² Avis « *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans* », rapporté par M. Hubert Brin au nom de la section des affaires sociales, p. 4.

Il a semblé utile au Conseil économique et social, conformément à son rôle consultatif auprès des pouvoirs publics, d'établir dans cette perspective une synthèse de ces travaux afin d'apporter au gouvernement français l'éclairage de la société civile organisée sur une question essentielle pour le développement de notre pays et pour sa cohésion sociale³.

Cette présentation simplifiée facilite l'accès aux textes intégraux des délibérations de notre assemblée, y compris pour connaître les déclarations et explications de votes des différents groupes, lesquels expriment la diversité des positions de ces derniers⁴.

La délégation a chargé Mme Élisabeth Morin de la préparation de cette communication.

Pour son élaboration, il a été procédé à l'audition de Mme Maria João Rodrigues, conseillère de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne sur la stratégie de Lisbonne, de M. Hubert Brin, président de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et rapporteur au nom du CES de l'avis « *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans* », ainsi que de M. Raymond Cointe, secrétaire général adjoint du Secrétariat général de coordination interministérielle pour les questions européennes (SGCI).

Par cette communication, notre assemblée entend ainsi participer pleinement à la réflexion engagée au niveau européen, en s'impliquant, une nouvelle fois, dans un débat important lié à la stratégie de Lisbonne.

³ La liste des références complètes des avis, rapports et études sur lesquels s'appuie cette communication se trouve en annexe 2. Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Conseil économique et social (www.ces.fr).

⁴ Les résultats des votes des différents groupes sur chacun des avis entrant dans la composition de cette communication se trouvent en annexe 3.

I - PROMOUVOIR LA RÉUSSITE SCOLAIRE

A - PRENDRE LA MESURE DU NOUVEAU DÉFI : LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR

L'éducation doit désormais répondre à deux défis majeurs : celui de la mobilité professionnelle induite par les transformations technologiques ; celui du choix fait par l'Union européenne de fonder sa compétitivité économique et la création de valeur ajoutée sur l'économie de la connaissance et le développement des nouvelles technologies de la communication qui en sont un des vecteurs.

Ces deux perspectives ont un effet sur la conception de la formation initiale. Elle ne peut plus être conçue comme une unité finie, se concentrer sur des savoirs acquis une fois pour toutes mais doit être articulée au sein d'un processus continu de formation pour permettre l'adaptabilité aux évolutions du travail. « *En conséquence, il convient de mieux reconnaître les acquis, scolaires ou professionnels, pour que chacun puisse les capitaliser dans son parcours de formation tout au long de la vie* »⁵.

B - PENSER LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT EN TERMES DE « COMPÉTENCES À ACQUÉRIR » FONDÉES SUR UN SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES

1. Des contenus d'enseignement définis en termes de compétences à acquérir

Notre assemblée réaffirme avec force la vocation de la scolarité obligatoire : donner à chaque élève une formation de qualité, bâtie sur des savoirs fondamentaux, des savoir-faire et des savoir-être, favorisant son épanouissement et son intégration dans la vie sociale et professionnelle⁶.

Notre assemblée préconise d'engager, comme le pratiquent actuellement l'enseignement professionnel et l'enseignement agricole, une **approche en termes de « compétences à acquérir »**. L'ambition d'une telle démarche est d'identifier les savoirs, savoir-faire et savoir-être en fonction des objectifs fondamentaux qui doivent structurer les programmes dans leur ensemble et d'examiner comment chaque discipline concourt à la réalisation de ces objectifs, ceci pour chaque cycle d'enseignement⁷.

L'approche par les « compétences attendues » a pour avantage de limiter l'empilement des savoirs disciplinaires et de permettre l'élaboration d'indicateurs communs dans la création d'un espace éducatif européen.

2. Un socle commun de connaissances

Pour le Conseil économique et social, les apprentissages fondamentaux sont une condition indispensable à la poursuite ultérieure d'études, à la réussite de la formation tout au long de la vie et, plus généralement, à la valorisation des

⁵ Avis « Favoriser la réussite scolaire », rapporté par Mme Claude Azéma, p. 7.

⁶ Avis « Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école », rapporté par Mme Claude Azéma, p. 41.

⁷ Avis « Favoriser la réussite scolaire », p. 7.

aptitudes personnelles et professionnelles de la personne. Ils doivent constituer le socle commun des contenus enseignés au cours de l'école primaire à tous les enfants. Il sera ensuite complété par le socle commun de la scolarité au collège.

Sans être exclusive des autres apprentissages, la lecture, l'expression écrite et orale, le calcul, l'acquisition des repères temporels et spatiaux constituent le socle sans lequel il n'y a pas d'accès possible à l'instruction⁸.

Les modalités pédagogiques doivent être adaptées aux rythmes d'apprentissage et aux personnalités des enfants comme cela se pratique dans les pays nordiques européens et assorties, en cas de difficultés notables, de l'intervention précoce et renforcée des réseaux d'aide spécialisée. D'autres méthodes innovantes tirent bénéfice de la mobilisation d'intervenants bénévoles.

La place donnée à certains autres contenus essentiels doit également être renforcée. L'Union européenne préconise un renforcement, dès le plus jeune âge de l'apprentissage des langues étrangères, notamment européennes. Notre assemblée partage cette ambition⁹ ; elle rappelle que la maîtrise d'une langue étrangère au moins est indispensable dans le contexte européen et international. Elle encourage le ministère de l'Éducation nationale à poursuivre l'action volontariste qu'il a engagée, assortie des moyens effectifs.

Les technologies de l'information et de la communication doivent par ailleurs tenir une place essentielle dans le socle commun : apprendre à apprendre, apprendre à chercher, apprendre à trouver parce qu'elles dédramatisent le rapport à l'erreur. L'ordinateur favorise l'auto-apprentissage et le travail autonome. Le Conseil économique et social souligne l'urgence de permettre à tous les élèves un réel accès à l'ordinateur et une utilisation efficace de ces outils¹⁰.

Il tient également à souligner que la culture scientifique et technologique est une composante à part entière de la culture générale, ainsi que la nécessité d'accroître la part et le goût de l'expérimentation et de valoriser les aptitudes manuelles. Il est essentiel de mieux prendre en compte l'habileté manuelle dès le primaire afin de placer les formations correspondantes au même niveau que celles qui privilégient les capacités intellectuelles. Un meilleur enseignement de la technologie et des sciences dès le primaire permettrait d'endiguer la crise de recrutement des filières universitaires scientifiques¹¹.

Dans le cadre des orientations de l'Union européenne sur la société des savoirs, il apparaît enfin indispensable de renforcer la place de la dimension européenne dans les contenus d'enseignement. Le Conseil économique et social souhaite qu'elle soit mieux intégrée aux programmes de formation initiale. A terme, des efforts devraient être aussi menés pour encourager au rapprochement des contenus d'enseignement dispensés dans les différents pays de l'Union, à l'élaboration de manuels communs et à l'élargissement de la reconnaissance mutuelle des diplômes¹², afin de compléter la mise en œuvre du processus de

⁸ Avis « Favoriser la réussite scolaire », pp. 9 à 11.

⁹ Avis « Favoriser la réussite scolaire », p. 11.

¹⁰ Avis « Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école », p. 42.

¹¹ Avis « Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école », p. 43.

¹² Avis « Favoriser la réussite scolaire », pp. 11 et 12.

Bologne d'harmonisation dans l'enseignement supérieur (des licences-maîtrises-doctorats) et leur adéquation avec une insertion professionnelle possible dans l'espace européen. Une reconnaissance partagée des diplômes à l'échelle européenne permettra de faciliter la mobilité professionnelle et de favoriser la formation tout au long de la vie, conformément aux objectifs partagés par les partenaires sociaux européens.

C - ACCENTUER LES EFFORTS QUANT AUX SORTIES PRÉCOCES OU SANS DIPLÔMES DU SYSTÈME SCOLAIRE

1. Renforcer la veille éducative et la lutte contre l'échec scolaire

L'ambition de réussite scolaire pour tous ne peut se limiter à une intention. Les sorties sans qualification du système scolaire constituent un échec dramatique. Notre assemblée, s'inscrivant en cela dans le cadre des objectifs définis par l'Union européenne, estime que la lutte contre les sorties du système scolaire sans qualification constitue une priorité nationale absolue.

La constitution et le financement par le ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement d'équipes de réussites éducatives sont destinés à remédier à ce grand échec scolaire, produit d'un système éducatif qui reste encore trop dépendant de la sélection sociale. Cette politique volontariste gagnera encore en efficacité en s'inspirant davantage de l'expérience des pays européens nordiques qui privilégient la prévention de l'échec.

Il est souhaitable de développer le dispositif de veille éducative pour détecter les signes avant-coureurs d'échec scolaire, au premier rang desquels l'absentéisme. Si celui-ci s'avère, il faut proposer aux jeunes une solution éducative et d'insertion en concertation avec la famille. Les dispositifs-relais, dont les résultats sont bénéfiques, doivent de même se voir affecter des moyens renforcés. En aval, il convient d'améliorer le suivi individuel des élèves sortant de ces dispositifs¹³ et d'observer particulièrement les filles décrocheuses, trop souvent silencieuses.

Une aide renforcée doit par ailleurs être apportée à ces publics spécifiques qui ont en commun de risquer la marginalisation et de constituer une part importante des élèves en grand échec scolaire, tels que certains enfants du voyage, nombre d'élèves déficients et handicapés, des enfants malades ou les mineurs détenus. Notre assemblée tient à rappeler que le principe républicain d'égalité impose de garantir à ces jeunes en situation très difficile les conditions adaptées de formation les plus proches possibles du droit commun¹⁴.

Alors que de nombreux dispositifs ont été successivement juxtaposés, le Conseil économique et social estime, dans ce domaine encore plus que dans les autres cas, qu'il convient d'individualiser les réponses et surtout de ne pas enfermer l'élève dans un dispositif permanent de mise à l'écart. Notre assemblée réitère à cet égard son souhait de prise en charge des élèves en très grande difficulté à partir de bilans de compétences, de projets personnels « faits sur

¹³ Avis « Favoriser la réussite scolaire », pp. 19 à 21.

¹⁴ Avis « Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école », p. 46.

mesure », de dispositifs souples de remédiation et d'insertion. Ceci nécessite une collaboration étroite entre des personnels formés, entre la mission générale d'insertion et les missions locales, ainsi qu'un partenariat actif de l'ensemble des acteurs (services de l'État, collectivités locales, monde économique, association) impliqués dans la lutte contre les exclusions. Elle préconise en outre, pour ces publics particuliers, l'attribution de « bourses » lorsque la formation entreprise par le jeune ne prévoit pas d'indemnités¹⁵.

Dans son avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », notre assemblée a approuvé la création d'équipes de réussite éducative qui réunissent, autour du jeune et de ses parents, des enseignants, des éducateurs, des animateurs, des travailleurs sociaux, des psychologues, des pédopsychiatres et des rééducateurs (kinésithérapeutes, orthophonistes) ; elle souligne en effet l'intérêt de cette approche pluridisciplinaire pour répondre aux difficultés multifonctionnelles de certains enfants et adolescents, et celui d'associer étroitement les structures associatives locales à leur action. Les plates-formes de réussite éducative, ainsi que les internats éducatifs destinés à accueillir des élèves en grande difficulté du fait de leur comportement ou de leur environnement constituent également des facteurs importants de l'égalité des chances entre jeunes et adolescents¹⁶. Notre assemblée appelle à la poursuite de leur mise en place aujourd'hui engagée.

2. Améliorer l'action en faveur des Zones d'éducation prioritaire (ZEP)

L'action en faveur des ZEP doit, pour notre assemblée, être maintenue sous réserve d'un recentrage du dispositif sur les zones les plus défavorisées. Aujourd'hui, l'engagement d'une politique de l'habitat encadrée permettant la mixité sociale doit contribuer à éviter les cloisonnements sociaux dans l'école et à ouvrir de nouvelles voies de réussite. Un pilotage renforcé devra par ailleurs veiller, dans le cadre d'une concertation étroite avec les intervenants (les acteurs des activités périscolaires y étant associés) et les bénéficiaires, à mieux définir les objectifs des ZEP, à évaluer leurs résultats et à programmer, de manière pluriannuelle, des moyens adaptés, enfin à lutter contre le caractère injustement stigmatisant que ce dispositif peut parfois présenter avec la création en leur sein de pôles attractifs¹⁷.

Pour les jeunes sortis du système éducatif sans qualification, la possibilité d'une formation différée, financée par la solidarité nationale, doit être envisagée car elle constitue à la fois une mesure de justice par rapport aux coûts de formation de l'élite et la concrétisation de l'attachement de la société à l'ensemble de sa jeunesse¹⁸.

¹⁵ Avis « *Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école* », p. 46.

¹⁶ Avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », rapporté par M. Jean Bastide, rapporteur général, Mme Danielle Bourdeaux et MM. Hubert Brin et Christian Larose, rapporteurs, au nom de la commission *ad hoc*, pp. 83 à 85.

¹⁷ Avis « *Favoriser la réussite scolaire* », pp. 19 à 21.

¹⁸ Avis « *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans* », avis « *Favoriser la réussite scolaire* », p. 28, avis « *L'accès de tous au droit de tous, par la mobilisation de tous* », rapporté par M. Didier Robert, p. 26, et avis « *Contribution à la préparation de la loi d'orientation* », p. 33.

Notre assemblée rappelle également les préconisations complémentaires qu'elle a formulées, toujours dans la perspective d'une école fondée sur une pédagogie de la réussite, dans le cadre de son avis : « *L'accès de tous au droits de tous, par la mobilisation de tous* », rapporté par M. Didier Robert.

En premier lieu, une mobilisation doit être suscitée au cours de la formation dans les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) et auprès des enseignants et des personnels de direction. A cette fin, les correspondants académiques du groupe national « grande pauvreté et réussite scolaire » devraient voir leurs moyens renforcés afin de :

- veiller à l'application de la loi de juillet 1998 dans ses dispositions relatives aux projets d'établissement, aux comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté et au soutien individualisé, en engageant les établissements à développer le partenariat avec les parents de milieu défavorisé ;
- assurer la prise en compte de la dimension « difficultés économiques, précarité et grande pauvreté » dans les contrats éducatifs locaux, organiser des formations continues sur le thème « difficultés économiques, précarité, grande pauvreté et réussite scolaire » et introduire ce thème dans la formation initiale des enseignants ;
- susciter réflexion et partage d'expériences au sein des établissements ainsi qu'entre enseignants et autres acteurs de terrain, et apporter recul et soutien aux enseignants, à l'instar de l'action du groupe académique d'appui « grande pauvreté, réussite scolaire et insertion sociale » de Lille ;
- aménager de véritables passerelles entre l'Éducation nationale, les autres structures de formation professionnelle et les structures d'insertion des jeunes pour organiser des parcours d'insertion permettant l'acquisition et la validation progressive de qualifications ;
- permettre d'adopter des dispositifs souples de remédiation et d'insertion, à partir d'un projet et d'un bilan de compétences pour tout jeune sorti du système scolaire sans qualification.

En second lieu, notre assemblée estime essentiel, à partir des expérimentations qui ont été conduites, de développer des pratiques nouvelles au sein des établissements et par la création d'établissements innovants. Pour que de telles pratiques émergent, l'accent devrait être mis plus fortement sur le travail d'équipe, sur des recherches pédagogiques peu présentes dans la formation des enseignants et sur l'organisation des établissements en réseaux, à l'intérieur d'un territoire défini comme bassin de formation¹⁹.

3. Lutter contre les discriminations

Le Conseil économique et social souligne par ailleurs la nécessité de lutter contre les discriminations ethniques et les comportements sexistes. Certaines voies technologiques ou professionnelles parmi les moins valorisées sont

¹⁹ Avis « *L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous* », pp. 25 et 26.

caractérisées ethniquement et/ou socialement. D'autres filières sont entièrement composées soit de filles, soit de garçons. Rien ne saurait justifier cet état de fait. Si l'on compare les types de publics scolaires, on constate que, toutes choses égales par ailleurs, les jeunes issus de l'immigration réussissent aussi bien que leurs congénères et que les filles réussissent globalement mieux que les garçons. Le système éducatif n'est donc pas à l'abri, lui aussi, de visions stéréotypées, par exemple sur la place des femmes²⁰.

Le Conseil économique et social rappelle, quant à l'égalité des chances entre les jeunes de toutes origines, les préconisations formulées dans son avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* » concernant les points écoute jeunes et la nécessité que ces structures fonctionnent dans une logique de décloisonnement des services publics (éducation, santé et prévention, insertion), en particulier avec les équipes de réussite éducative, les missions locales d'insertion et les associations de quartier²¹.

Il note par ailleurs l'intérêt présenté en ce domaine par les « écoles de la deuxième chance » dont plusieurs sont mises en place en France, par exemple à Marseille, Toulouse ou Châtellerauld.

Par ailleurs, la prise en charge du handicap continue de dépendre du bon gré des conseils d'administration au mépris de la loi. Notre assemblée juge que cette situation n'est plus tolérable : l'accueil et la formation des enfants en situation de handicap doivent être assurés de manière volontariste avec des moyens humains et matériels assortis ; l'école a le devoir impérieux de rétablir l'équité en luttant contre l'ensemble des discriminations mises en œuvre par le système lui-même. Les dispositions de la loi du 6 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations doivent être appliquées²².

4. Favoriser l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur

Dans son avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », rapporté par M. Jean-Louis Walter, notre assemblée rappelait que le code de l'éducation charge le service public de l'éducation de contribuer à garantir l'égalité des chances. Les aides versées sous conditions de ressources sont toutefois minoritaires au sein du dispositif d'aide sociale : il apparaît donc urgent d'ouvrir un sixième niveau de bourse pour les étudiants issus des familles des classes moyennes, de réévaluer le montant des allocations et de ne plus prendre en compte pour le calcul de la bourse les revenus complémentaires des étudiants salariés. Au-delà, le système d'aide aux étudiants mérite d'être repensé dans sa globalité en lien avec les politiques familiales et fiscales afin de garantir l'égalité d'accès aux formations supérieures²³.

²⁰ Avis « *Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école* », p. 38.

²¹ Avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », p. 91.

²² Avis « *Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école* », pp. 38 et 39.

²³ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », rapporté par Jean-Louis Walter au nom de la commission temporaire, pp. 40 et 41.

S'agissant des étudiants, l'accès à l'enseignement supérieur marquant la fin de l'enseignement secondaire constitue une période charnière pour leur avenir personnel et professionnel. Les deux premières années sont souvent très sélectives, notamment dans les universités au sein desquelles les inscriptions sont pratiquement libres. En conséquence, de très nombreux étudiants quittent l'enseignement supérieur sans diplôme ou avec un Diplôme d'enseignement universitaire général (DEUG) donnant le plus souvent difficilement accès à un emploi. Il convient par tous moyens de lutter contre l'orientation « par défaut » pouvant conduire le jeune à l'échec et à une possible démotivation. Il est nécessaire, très en amont, et en tout état de cause dès l'enseignement secondaire, de mieux prendre en compte l'équilibre entre, d'une part, les motivations et les projets des jeunes, et, d'autre part, leurs capacités et leurs aptitudes²⁴. Les universités devraient par ailleurs accentuer leurs efforts dans la politique d'accueil, de suivi des jeunes entrant dans le premier cycle de l'université avec une mise en place systématique de dispositifs de tutorat.

D - TRANSFORMER L'ORIENTATION EN UN PROCESSUS CONTINU ET VALORISANT

La scolarité d'un jeune doit être appréhendée dans sa globalité, des « *petites classes* » jusqu'à l'issue de sa formation professionnelle et/ou universitaire.

1. Donner un sens aux procédures d'orientation

Cet objectif implique des procédures d'orientation qui ne sonnent pas comme des ruptures définitives, voire comme des sanctions, mais qui valorisent le jeune et lui ouvrent des champs complémentaires de formation. Le rôle des tuteurs dans l'orientation est essentiel.

L'orientation, investissement de la Nation dans le parcours de formation du jeune, doit reposer sur une mise en cohérence des différentes offres de formation avec le parcours personnel du jeune, sur la valorisation de ses potentialités et de ses attentes, sur l'adhésion du jeune et de sa famille, ainsi que sur une analyse prévisionnelle des besoins de la société et de l'économie²⁵.

Pour notre assemblée, un accompagnement des élèves par une éducation au choix doit être fait pendant la scolarité au collège par les conseillers d'orientation psychologues aidés en cela par des professeurs principaux formés. Aucune orientation spécialisée ne devrait intervenir sans un bilan des intérêts, des motivations et des connaissances et qualifications du jeune²⁶.

De même, au moment de sa sortie de l'enseignement supérieur, le jeune doit recevoir une information relative aux structures à même de l'aider dans son intégration au monde du travail. Chaque jeune doit également pouvoir bénéficier au moins une fois au cours de sa scolarité, d'un bilan de ses acquis, de ses intérêts et de ses aptitudes, réalisé avec les services d'orientation²⁷.

²⁴ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », p. 31.

²⁵ Avis « *Favoriser la réussite scolaire* », p. 25.

²⁶ Avis « *Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école* », pp. 48 et 49.

²⁷ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », p. 32.

Pour être efficace, l'orientation doit se fonder sur la mobilisation et l'action concertée de tous les acteurs qui, avec le jeune et sa famille, participent à l'insertion économique et sociale de celui-ci, telles que les Permanences d'accueil d'information et d'orientation (PAIO), les missions locales, les entreprises, les associations, les collectivités locales, les autres administrations publiques. L'action publique doit améliorer les processus d'orientation, développer la capacité d'entreprendre et s'atteler à lutter contre les formes de discrimination sexistes, ethniques, territoriales ou économiques qui existent encore trop souvent dans les processus d'orientation. A cet égard, notre assemblée rappelle l'importance de l'attribution de bourses significatives pour les familles démunies²⁸.

2. Revaloriser les filières technologiques et professionnelles

La montée en puissance des bacheliers technologiques et professionnels a contribué à augmenter le vivier de bacheliers ; ces filières, ainsi que la voie de l'apprentissage, conduisent maintenant à des diplômes de niveau élevé. Cependant, leur choix à l'issue de la troisième est rarement positif. Ceci résulte notamment du souhait mal défini de « *faire des études* » (conçues comme générales et à l'université) et de différer le choix le plus longtemps possible, notamment par méconnaissance des métiers.

La réflexion sur l'enseignement technologique, spécificité française, doit être menée à son terme pour ouvrir davantage le secteur industriel et s'accompagner du développement d'une véritable culture technologique pour tous dès l'école. Ensuite, il conviendrait de dispenser une meilleure information sur les métiers, y compris par des stages de découvertes et par un partenariat plus étendu avec les branches professionnelles²⁹ et les parents d'élèves susceptibles d'être des relais efficaces, dès le collège, pour la présentation des métiers.

3. Fluidifier les parcours et développer les passerelles

La complexification des savoirs, le caractère de moins en moins linéaire des parcours professionnels, la dimension européenne de la formation initiale impliquent une souplesse très importante dans le parcours de formation.

Notre assemblée estime indispensable d'introduire et de développer des passerelles entre enseignements général, technologique, professionnel et spécial, ainsi que des éléments de souplesse qui permettent une continuité du parcours d'apprentissage dans une offre de formation élargie ou encore des allers-retours entre formations sous statut scolaire et sous statut de salarié.

Il convient également de reconnaître à tout jeune un « *droit à l'erreur* », lui permettant, après le collège comme en début de cursus universitaire, en cas de choix inadapté, de modifier son parcours à l'issue du premier trimestre. Il doit aussi pouvoir modifier son choix de filière à l'issue d'une année tout en conservant comme acquis les apprentissages précédents qu'il maîtrise convenablement. Pour ces élèves, des cursus réduits et/ou adaptés, reposant sur

²⁸ Avis « Favoriser la réussite scolaire », p. 25.

²⁹ Avis « Favoriser la réussite scolaire », p. 26.

une démarche de « *positionnement* » des compétences et de reconnaissance des acquis, doivent être développés³⁰.

4. Inscrire les acquis scolaires dans un parcours continu de formation

L'évaluation annuelle des performances de l'élève et l'absence de contrôle continu tendent à conférer à l'examen final un monopole en termes de reconnaissance des acquis. Or un élève qui échoue à un examen a par ailleurs des acquis de formation réels, qui mériteraient d'être pris en compte dans la suite de son parcours de formation.

Dans la perspective de reconnaissance des acquis scolaires, notre assemblée préconise d'abandonner le principe du « tout ou rien » et de lui substituer celui d'« acquisition progressive », reposant sur le principe d'unités de valeur. A ce titre, notre assemblée engage les parties concernées à examiner les conditions dans lesquelles un dispositif de reconnaissance et de validation des acquis scolaires pourrait être instauré. L'exemple de l'enseignement professionnel est, de ce point de vue, intéressant, en ce qui concerne la structuration préalable des diplômes en « *unités de contrôle* ». Cette démarche devra également être mise en cohérence avec le dispositif de validation des acquis dans la formation continue³¹.

Par ailleurs, l'organisation des cursus universitaires devrait, au regard des nombreux échecs enregistrés à l'issue du premier cycle universitaire, permettre la valorisation des acquis universitaires afin de réorienter des étudiants aussi précocement que possible vers d'autres filières universitaires, vers des cursus techniques, ou encore dans le cadre de contrats de professionnalisation³².

E - FAVORISER LA MOBILITÉ DES JEUNES EN EUROPE

1. Développer la pratique des langues étrangères

Il convient de développer l'acquisition et la maîtrise des langues étrangères. La pratique, à tout le moins, d'une langue vivante est en effet indispensable dans de nombreux métiers, notamment dans les fonctions d'encadrement.

Cela passe par une plus grande mobilité des jeunes et des étudiants à l'intérieur de l'Union européenne. Le Conseil soutient à ce titre les programmes renforcés en faveur des jeunes proposés par la Commission européenne. Ainsi, il est prévu que les portails d'information EURES (portail européen sur la mobilité de l'emploi) et PLOTEUS (portail consacré aux possibilités en matière d'éducation et de formation en Europe) accordent plus d'attention aux besoins des jeunes. Par ailleurs, les programmes tels qu'Erasmus connaissent un succès croissant, de même que les conventions d'échange entre grandes universités étrangères, l'usage de ces dispositifs devant être encouragé. Toutefois, le montant de la bourse de mobilité doit être augmenté et modulé selon les

³⁰ Avis « Favoriser la réussite scolaire », p. 27.

³¹ Avis « Favoriser la réussite scolaire », p. 27.

³² Avis « L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur », p. 37.

ressources du stagiaire afin de corriger la sélection actuelle qui se fait au détriment des étudiants à faibles revenus³³.

Dans son étude « *Comparaison internationale des politiques d'accueil des étudiants étrangers : quelles finalités ? Quels moyens ?* » rapporté par M. Guillaume Vuilletet, en juillet 2005, notre assemblée souligne à cet égard l'importance croissante de la mobilité internationale des étudiants et l'enjeu constitué par ce phénomène³⁴.

2. Favoriser la mobilité géographique

Il convient de favoriser la mobilité géographique des jeunes pour les périodes de stages, de modules de formation ou pour le premier emploi, en rappelant à ces publics l'existence de dispositifs tels que le financement du dépôt de garantie (loca-pass), ou encore la possibilité d'octroi d'une subvention couvrant certains surcoûts liés au changement de résidence (mobili-pass). De la même manière, le Conseil économique et social salue les aides financières spécifiques décidées par des collectivités territoriales ou des entreprises sous forme de subventions, prêts sans intérêt ou réductions de tarifs pour les transports en commun. À cet égard, notre Conseil approuve les mesures mises en place dans le cadre du Pacte européen pour la jeunesse visant à améliorer l'aide au financement du permis de conduire ou encore la création d'un programme en faveur du logement intergénérationnel (hébergement peu coûteux ou gratuit en contrepartie de services établis contractuellement) déjà expérimentés dans plusieurs grandes villes en faveur d'étudiants qui gagnerait à être généralisé aux apprentis, aux stagiaires et aux jeunes en situation d'accès à un premier emploi³⁵.

3. Promouvoir le volontariat international en entreprise et les séjours européens d'échange

Destiné principalement aux étudiants jeunes diplômés ou chercheurs d'emploi, de 18 à 28 ans, le volontariat international est une expérience professionnelle enrichissante, véritable opportunité pour une carrière internationale.

Notre assemblée considère que le volontariat international en entreprise et en administration institué en mars 2000 gagnerait à être davantage porté à la connaissance des jeunes issus de l'enseignement supérieur. Il apparaît en effet constituer une voie intéressante, permettant aux jeunes d'acquérir un supplément de formation professionnelle pratique grâce aux missions qui leur sont confiées et une expérience de vie à l'étranger qui favorisera leur insertion dans le monde du travail³⁶.

³³ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », p. 40.

³⁴ Étude « *Comparaison internationale des politiques d'accueil des étudiants étrangers : quelles finalités ? Quels moyens ?* », rapportée par M. Guillaume Vuilletet au nom de la section des relations extérieures, pp. 61 à 64.

³⁵ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », p. 49.

³⁶ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », pp. 44 et 45.

F - RENDRE EFFECTIVE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Notre assemblée, dans le droit fil des propositions qu'elle a formulées dans le cadre du rapport : « *Age et emploi à l'horizon 2010* », rapporté par M. Bernard Quintreau en 2001, rappelle avec vigueur son souhait que ce concept de formation tout au long de la vie et les droits à la formation qui s'y attachent trouvent une concrétisation rapide, conformément aux orientations de l'Union européenne.

La formation en France, est, au lendemain de l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003, encore loin des espoirs qu'avait suscité l'accord de 1970 et la loi de 1971, malgré la multiplicité des mesures et des dispositifs et malgré l'importance des financements qui lui sont consacrés. Insuffisance globale, accès limité, inégalités caractérisent encore trop cette question considérée pourtant comme une priorité. La place de la France en Europe est insatisfaisante, notamment pour les adultes non qualifiés.

Ajoutons que le taux d'étudiants de plus de 30 ans inscrits à l'Université en formation continue est de 8 %, alors que le taux moyen européen est de 17 % et qu'un pays comme la Suède atteint 30 %...

De fait, tout se passe comme si la formation continue ne jouait qu'un rôle d'adaptation ou de complément par rapport à une formation initiale dont nous avons vu précédemment les insuffisances réelles et supposées par rapport à une entrée directe dans l'emploi.

La construction des itinéraires professionnels régulièrement réécrits, l'accélération des temps d'obsolescence des compétences, l'élévation nécessaire du niveau des qualifications et leur redéfinition régulière, tout cela milite pour que la France s'inscrive enfin concrètement dans la priorité européenne d'une formation tout au long de la vie, d'autant que le renouvellement de la population active (consécutif au départ progressif à la retraite des générations issues du *baby boom*) ne pourra se réaliser que par un effort de formation important envers ceux qui devront précisément assurer ce renouvellement, notamment les plus éloignés de l'emploi.

Cela nécessite en amont, dans les entreprises, à la fois une meilleure connaissance des compétences des salariés, et des démarches d'anticipation sur les compétences à développer par rapport à l'évolution des métiers³⁷.

Quant aux actions de formation elles-mêmes, elles devront s'adapter à l'élargissement des diversités, tant des publics que des aspirations. Il n'y a pas de salariés non concernés par une formation, et cela quel que soit leur âge. Dans les entreprises où existe une politique de formation effectivement continue, il n'y a pas de fléchissement du taux de participation en lien avec l'âge.

³⁷ Étude « *Scenarii et stratégie pour une France plus active* », rapportée par MM. Dominique Taddéi, Gérard Alezard, Jean Billet, Michel Gevrey et Bernard Quintreau au nom de la commission spéciale du Plan, pp. 99 et 100.

L'accord du 20 septembre 2003, repris par le législateur, a pris toute la mesure de ces enjeux et sa mise en œuvre, non exempte de difficultés, devrait permettre de réaliser ces objectifs : importance affirmée des actions de positionnement professionnel, droit individuel à la formation pouvant accompagner la mobilité, accent mis sur les jeunes et les salariés en deuxième partie de carrière³⁸.

II - FAVORISER L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI DES JEUNES

A - L'EMPLOI, PREMIER FACTEUR D'INSERTION DES JEUNES

La France est l'un des pays d'Europe où l'entrée sur le marché du travail est à la fois la plus tardive et la plus difficile³⁹. Par ailleurs, l'élévation souhaitée du taux d'emploi des différentes classes d'âge ne doit pas occulter la dimension qualitative de ces emplois, aussi bien au plan de leur statut, de la durée du travail que s'agissant des conditions de rémunération. L'obtention d'un emploi durable demeure un des facteurs indispensables à l'insertion économique et sociale du jeune adulte. Elle lui apporte la concrétisation de son effort de formation, un épanouissement individuel à travers la réalisation de son parcours professionnel et des moyens d'existence nécessaires à une vie digne, autonome et active.

La fonction sociale du travail doit, sur cette base, être soulignée auprès des jeunes⁴⁰. Notre assemblée rappelle à cet égard les réflexions qu'elle a formulées dans le cadre de l'avis « *La place du travail* », rapporté par M. Bernard Vivier, soulignant la nécessité, par delà les mutations à l'œuvre et les permanences du travail, de réaffirmer la place centrale du travail et des valeurs qui s'y rattachent, celui-ci étant à la fois créateur de richesse, source de revenus, gage d'identité et de dignité pour les personnes, facteur d'émancipation et d'autonomie, clé de l'insertion dans la société et vecteur de lien social entre les membres de la collectivité⁴¹.

Le renouvellement de la population active pourrait certainement améliorer les conditions de l'emploi des jeunes⁴². De même, l'élévation importante du niveau de formation des nouvelles générations aura certainement des conséquences positives sur leur taux d'emploi⁴³. Mais les logiques à l'œuvre depuis trente ans risquent fort de venir contrarier ces évolutions : des entreprises à la recherche d'un jeune et les jeunes à la recherche d'un emploi pourraient continuer à ne pas se rencontrer, même dans l'hypothèse prévisible de tensions importantes, à terme, sur le marché de l'emploi⁴⁴.

³⁸ Étude « *Scenarii et stratégie pour une France plus active* », p. 101.

³⁹ Étude « *Scenarii et stratégie pour une France plus active* », p. 88.

⁴⁰ Avis « *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans* », p. 23.

⁴¹ Avis « *La place du travail* », p. 5.

⁴² Étude « *Scenarii et stratégie pour une France plus active* », p. 88.

⁴³ Étude « *Scenarii et stratégie pour une France plus active* », p. 89.

⁴⁴ Étude « *Scenarii et stratégie pour une France plus active* », p. 88.

Dans cette période éprouvante, le passage par des emplois peu payés, peu valorisés, sans exigence de formation peut parfois constituer un tremplin pour certains jeunes, notamment les plus diplômés. Pour une majorité, c'est toujours une « galère », au pire trop souvent le début de l'exclusion. Il manque visiblement des éléments de continuité entre les formations initiales, scolaires ou universitaires, et l'accès à la vie professionnelle⁴⁵. Le Conseil économique et social considère que les dispositifs d'emploi-aide ne sont qu'une étape transitoire vers un accès à l'emploi de droit commun. Leur fonction est bien de préparer le jeune à réaliser son accès à l'emploi⁴⁶.

L'insertion professionnelle réussie des jeunes diplômés comme de ceux qui ont un faible niveau de qualification passe alors par un rapprochement des logiques de la formation et de l'activité professionnelle et une approche renouvelée de l'exercice des droits à une formation tout au long de la vie⁴⁷.

B - UNE DÉMARCHÉ ACCOMPAGNÉE DE FORMATION-INSERTION PROFESSIONNELLE

Le monde du travail doit être mis au cœur du dispositif de projet de formation-insertion : l'entreprise doit constituer le partenaire naturel d'un projet de formation-insertion avec l'ensemble de ses composantes ; le monde de l'entreprise (chefs d'entreprise et encadrement, mais aussi salariés et leurs organisations représentatives) devra ainsi être associé, dès le collège, à l'information des élèves, et à la phase de formation professionnelle et universitaire, dans le cadre de l'éducation tout au long de la vie. L'État doit, de ce point de vue, ouvrir un dialogue avec toutes les parties concernées pour déterminer les conditions concrètes de cette participation.

Les autres partenaires de l'accompagnement – le jeune, sa famille, l'école, les intervenants sociaux, les associations – ont également un rôle important à jouer dans ce domaine⁴⁸.

1. Renforcer les relations entre formations dispensées et besoins de compétences⁴⁹

Notre assemblée souligne la nécessité d'une anticipation des besoins des entreprises en termes de métiers et de formation. Dans ce cadre, elle considère primordial de renforcer les relations entre les différentes catégories d'employeurs et la formation initiale.

Concrètement, il s'agit d'assurer la réalité du lien entre les formations dispensées et les besoins de compétences et de qualifications actuels et futurs des entreprises, en favorisant les démarches d'anticipation conduites avec les organismes de formation de branches, les organisations syndicales et

⁴⁵ Étude « *Scenarii et stratégie pour une France plus active* », p. 89, et avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », p. 32.

⁴⁶ Avis « *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans* », p. 24.

⁴⁷ Étude « *Scenarii et stratégie pour une France plus active* », p. 89.

⁴⁸ Avis « *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans* », pp. 31 et 32, et avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », p. 51.

⁴⁹ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », p. 36.

professionnelles et enfin les régions, dans le cadre d'un partenariat avec les services industriels concernés⁵⁰.

2. Ouvrir davantage les entreprises aux jeunes

Notre assemblée estime en outre qu'il serait utile d'ouvrir davantage les entreprises aux jeunes, afin de valoriser certaines branches d'activités, filières ou métiers, ainsi que de faire connaître leurs modalités d'accès. Les jeunes seraient ainsi en mesure de formuler des choix plus éclairés, leur donnant de meilleures chances de réussite dans leur parcours professionnel⁵¹. La découverte du monde du travail et l'élaboration d'un projet professionnel par les jeunes sont, pour le Conseil économique et social, des éléments constitutifs de l'insertion professionnelle.

Notre assemblée souligne à cet égard la nécessité de communiquer davantage sur les secteurs d'activité, les métiers et les perspectives d'évolution de carrière. Des coopérations devraient à cette fin être renforcées entre entreprises d'un même secteur d'activité, afin d'améliorer l'attractivité de certains métiers auprès des jeunes. Les branches professionnelles devraient également poursuivre leurs efforts pour renforcer l'information à destination des jeunes, notamment par le biais de leurs sites Internet, sur les perspectives d'évolution dans leurs secteurs d'activité, les métiers et les débouchés, mais aussi sur les formations et les compétences recherchées. Des campagnes nationales de communication, comme celles menées notamment par l'armée et l'artisanat, pourraient être conduites en parallèle. Par ailleurs, les partenaires institutionnels (ANPE, AFIJ, APEC, chambres consulaires, missions locales...) devraient intensifier leurs démarches pour faire connaître davantage les possibilités d'évolutions des métiers et des marchés recruteurs⁵².

3. Développer les stages professionnalisants et l'alternance entre emploi et formation

Le Conseil économique et social considère nécessaire, pour que les jeunes trouvent mieux leur place dans le travail et dans l'emploi, de développer les stages professionnalisants, qui pourraient faire l'objet d'une reconnaissance mobilisable dans la suite de leur carrière et de permettre, que ce soit dans le cadre des stages ou des premières embauches, que les travailleurs les plus expérimentés puissent servir de tuteur aux plus jeunes⁵³.

⁵⁰ Avis « *La place du travail* », p. 20.

⁵¹ Avis « *La place du travail* », p. 21 et avis « *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services* », rapporté par Mme Françoise Vilain au nom de la section des finances, p. 6.

⁵² Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », pp. 30 et 31.

⁵³ Avis « *La place du travail* », p. 21.

Afin de s'assurer que le stage est en adéquation avec le cursus de l'étudiant, il est indispensable d'encourager le développement des échanges entre les enseignants et l'entreprise ou la structure d'accueil, au travers du tuteur, tant au moment de la définition des objectifs et du contenu du stage qu'au moment de son évaluation⁵⁴.

Le développement de l'alternance entre l'emploi et la formation peut répondre à la fois à la nécessité pour les jeunes d'engager leur parcours professionnel et pour les entreprises à celle de répondre aux besoins de recrutement. Cette alternance devrait pouvoir s'adapter, dans son fonctionnement et ses finalités, à la diversité des situations⁵⁵. Par ailleurs, la perspective de la mise en place de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) doit conduire à favoriser, au profit des étudiants se formant par la voie de l'alternance, les modules de formation ou de mise en situation réalisés au sein de l'un des États membres de l'Union européenne⁵⁶.

Une réflexion approfondie doit être engagée sur les conditions pratiques de mise en œuvre de l'alternance : rétribution, conditions de travail, aide sociale aux élèves⁵⁷. S'agissant de la **délivrance d'une carte d'apprenti**, le Conseil économique et social espère qu'elle sera assortie des mêmes avantages que ceux offerts aux étudiants, c'est-à-dire non seulement les aides aux transports, au logement et à la restauration, mais aussi à l'accès aux œuvres sociales et culturelles ainsi qu'aux primes de premier équipement⁵⁸.

Dans le cadre de l'éducation tout au long de la vie et de la validation des acquis, il conviendra par ailleurs de proposer aux jeunes ayant suivi une formation professionnelle, des passerelles ultérieures leur permettant, s'ils le souhaitent, d'intégrer des formations universitaires. De même, doit être prévue la possibilité pour les jeunes ayant suivi une formation universitaire d'intégrer des formations professionnelles sous forme d'unités de valeur sur la base de la validation de leurs acquis⁵⁹.

Enfin, dans le domaine des filières professionnalisantes, l'articulation entre les Diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST), les Diplômes universitaires de technologie (DUT) et les licences professionnelles, ainsi que les finalités et les débouchés de ces différentes formations ne sont pas simples à comprendre et il apparaît nécessaire de rechercher une meilleure articulation entre ces diverses filières⁶⁰.

⁵⁴ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », p. 39.

⁵⁵ Étude « *Scenarii et stratégie pour une France plus active* », p. 89.

⁵⁶ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », pp. 35 et 36.

⁵⁷ Avis « *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans* », p. 30.

⁵⁸ Avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », p. 37.

⁵⁹ Avis « *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans* », p. 30.

⁶⁰ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », p. 37.

C - L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, UN IMPÉRATIF À RÉAFFIRMER

1. Promouvoir l'égalité professionnelle

Notre assemblée souhaite réaffirmer avec force l'impératif d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

L'orientation des jeunes filles, à l'issue de leur scolarité, est encore trop souvent le résultat d'un processus d'exclusion de certaines filières. Les intéressées sont amenées, par la reproduction à l'école du modèle masculin encore dominant, à douter de leurs capacités pour certaines formations (notamment scientifiques et technologiques). De même, les efforts menés par les pouvoirs publics et par les partenaires sociaux pour promouvoir l'égalité professionnelle doivent-ils être soutenus, quels que soient les niveaux de responsabilité exercée⁶¹.

2. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en Outre-mer

L'Outre-mer constitue par ailleurs, en termes d'insertion professionnelle des jeunes, un cas spécifique : la population de l'Outre-mer français se caractérise en effet par sa jeunesse. Les adultes de 18 à 25 ans, et notamment les jeunes femmes, sont, dans les départements d'Outre-mer, confrontés à des difficultés économiques et sociales nettement plus marquées qu'en métropole, qu'il s'agisse du taux de chômage ou de la part des jeunes issus du système scolaire sans diplôme. Les flux de population jeune entre l'Outre-mer et la métropole accroissent la complexité de l'analyse. Notre assemblée estime que les différences de situation justifient pleinement une saisine ultérieure du Conseil économique et social sur la situation de l'Outre-mer⁶².

Le développement et l'accueil des étudiants étrangers dans les territoires ultra-marins pourraient permettre le développement de l'offre de formation et la constitution d'une offre de proximité pour les étudiants de ces continents⁶³.

Notre assemblée rappelle par ailleurs, s'agissant des entreprises qui, pour se développer à l'international, s'engagent dans des démarches d'implantation dans des pays étrangers proches des collectivités d'Outre-mer, sa proposition tendant à renforcer la mise en relation des services de l'emploi dans ces collectivités et des services diplomatiques des pays étrangers limitrophes. Celle-ci permettrait, par l'organisation de plates-formes de compétences stratégiques, de rapprocher les besoins de ces entreprises et les ressources humaines disponibles Outre-mer⁶⁴.

⁶¹ Avis « Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans », p. 31.

⁶² Avis « Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans », p. 33.

⁶³ Étude « Comparaison internationale des politiques d'accueil des étudiants étrangers : quelles finalités ? Quels moyens ? », p.17.

⁶⁴ Avis « L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur », p. 52.

3. Dynamiser l'offre de travail

Selon l'organisation des relations professionnelles et du système éducatif, le passage de la formation initiale à la vie active recouvre des réalités très différentes entre jeunes travailleurs traités selon les règles du droit commun et débutants singularisés du reste de la main d'œuvre.

Il conviendrait que les entreprises, mais aussi la Fonction publique, apprennent à recruter différemment, en cessant de procéder dans la période qui s'ouvre à une sur-sélection de la main d'œuvre, s'opérant à grands traits notamment au détriment des jeunes.

Ces nouvelles stratégies de recrutement devraient prendre en compte la nécessité d'agir par anticipation sur le rajeunissement de la pyramide des âges, ainsi que celle d'organiser des parcours d'insertion qualifiants pour des jeunes salariés aux compétences générales mais nécessitant une formation complémentaire à l'emploi. Dans ce cadre, plusieurs pistes gagneraient à être davantage explorées. En premier lieu, il apparaît souhaitable d'organiser une gestion des parcours individualisés par les entreprises de façon à mieux attirer et fidéliser les jeunes (gestion de carrière). Il importe également de rendre effectif le droit à la formation différée, prévue par l'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle tout au long de la vie, mais non repris dans la loi du 4 mai 2004, pour les personnes ayant arrêté leur formation initiale avant ou au terme du premier cycle de l'enseignement supérieur et souhaitant reprendre leurs études après leur entrée sur le marché du travail⁶⁵.

Devant l'enjeu important que représente la réussite de l'insertion professionnelle des jeunes, notre assemblée considère qu'il est par ailleurs nécessaire de généraliser la négociation collective sur ce thème, à tous les niveaux (interprofessionnel, branches, entreprises), de veiller à la mise en œuvre des engagements pris et d'évaluer régulièrement les résultats⁶⁶.

4. Améliorer les dispositifs pour l'emploi ouverts aux jeunes

Le contrat de professionnalisation créé à l'initiative des partenaires sociaux a pour objectif de permettre aux jeunes de moins de 26 ans et aux demandeurs d'emploi d'acquérir un diplôme ou une qualification professionnelle, afin de favoriser leur insertion - ou réinsertion - professionnelle. Notre assemblée considère que le cadre offert par ce dispositif, en particulier pour l'acquisition d'une expérience et d'une qualification professionnelle, représente l'une des voies qu'il convient de mobiliser à l'égard des jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion dans le monde du travail.

Par ailleurs, le Conseil estime souhaitable d'étudier l'opportunité de créer un dispositif spécifique, en mobilisant en particulier le secteur non marchand qui a démontré sa capacité à participer, par le biais de l'ancien dispositif « emploi-jeunes », à l'insertion professionnelle des jeunes (primo-accédants à l'emploi) et à leur acquisition d'une première expérience pouvant être valorisée. Le Conseil

⁶⁵ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », pp. 45 et 46.

⁶⁶ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », p. 46.

est cependant conscient de la prudence devant prévaloir dans la conception de mesures pour l'emploi et de lutte contre l'exclusion, face au risque de détournement des mesures et des effets d'aubaine qu'elles peuvent susciter, au détriment des plus démunis⁶⁷.

Les politiques sectorielles de l'emploi en direction des jeunes se doivent de prendre en considération la multiplicité des critères déterminant les risques d'échec dans l'insertion professionnelle, en cessant de raisonner en référence unique au baccalauréat, à son amont et à son aval. Notre assemblée, dans la lignée de son avis du 31 août 2004 relatif à l'avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale, sans nier la difficulté de mettre en œuvre des mesures adaptées aux difficultés rencontrées sur le marché de l'emploi, estime néanmoins nécessaire de penser dans leur globalité les modes d'accès à l'emploi. Il s'agit de faire en sorte que les dispositifs particuliers ne constituent qu'une aide ponctuelle, inscrite plus ou moins dans la durée, permettant de rejoindre le droit commun du marché du travail, en évitant d'enfermer les individus dans des trajectoires trop hermétiques. Notre assemblée rappelle par ailleurs le souhait exprimé, dans le cadre de son avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », d'une évaluation des différents dispositifs pour l'emploi existants visant à les simplifier pour plus d'efficacité⁶⁸.

D - UN ENCOURAGEMENT À LA CRÉATIVITÉ ET À L'ESPRIT D'ENTREPRISE DES JEUNES

La génération des 18-25 ans, qui accède aujourd'hui au monde du travail, est née après le double choc pétrolier de 1974 et 1979. Elle a donc connu une succession de bouleversement de son environnement. Dès lors, les jeunes développent un sens de l'adaptation à l'image du monde dont ils ont hérité et des entreprises qui les accueillent. Si tout est réversible, dès lors que tout bouge et que l'éphémère prévaut, la seule manière de survivre est de s'adapter en permanence. C'est ainsi armés qu'ils font face aux incertitudes de la vie professionnelle⁶⁹.

Cette capacité d'adaptation, d'énergie et de créativité doivent être mises à profit en encourageant les jeunes à développer l'esprit d'entreprise, de manière à favoriser l'émergence de jeunes entrepreneurs. La création ou la reprise d'activité peut en effet constituer un engagement professionnel et économique déterminant pour l'expérience professionnelle des jeunes⁷⁰.

1. Faire confiance aux jeunes, libérer leur énergie

Les jeunes chercheurs sont pleins d'idée et de dynamisme. Ils doivent d'abord être accompagnés dans l'élaboration de leur projet, mais aussi avoir la possibilité d'accéder rapidement à des responsabilités, de monter leur propre équipe de recherche, leur entreprise... Pour cela, il convient d'augmenter les

⁶⁷ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », pp. 47 et 48.

⁶⁸ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », p. 47.

⁶⁹ Étude « *Scenarii et stratégie pour une France plus active* », p. 98.

⁷⁰ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », p. 44.

dotations budgétaires des Actions concertées incitatives (ACI) « jeunes chercheurs » et des Actions thématiques incitatives sur programme et équipe (ATIPE), et de rémunérer le risque pris par l'attribution d'une prime au porteur de projet⁷¹.

La création d'entreprises par les jeunes et notamment de petites et moyennes entreprises (PME-PMI) ou d'activités à caractère libéral, qui jouent un rôle croissant en matière d'emploi, participe de ce dynamisme.

2. Favoriser la reprise d'entreprise par des jeunes en amplifiant la communication sur cette thématique

Quelque 700 000 chefs d'entreprises sur les 2,7 millions d'entreprises que compte la France partiraient à la retraite d'ici 10 ans. C'est donc environ 70 000 entreprises françaises, pour la plupart très petites, qui, chaque année, devraient être transmises.

Le Conseil économique et social appelle alors à promouvoir la culture entrepreneuriale, notamment chez les jeunes, et à développer une variété de contacts entre l'école et le monde des entreprises. La confiance et l'enthousiasme des jeunes, potentiellement futurs repreneurs, en faveur des entreprises, doivent en effet être encouragés, et l'information sur les transmissions d'entreprises développée, afin de favoriser la formation à l'entreprise et au projet⁷². Notre assemblée rappelle à cet égard les observations formulées dans le cadre de son avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* » pour favoriser la création et la reprise d'entreprises⁷³.

3. Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs

Le renouvellement des générations est l'enjeu principal des prochaines années pour nombre de secteurs d'activités et pour l'agriculture qui va devoir faire face à des départs massifs à la retraite et s'adapter à un monde en pleine mutation. A l'horizon 2020, selon la pyramide des âges, 250 000 exploitants devraient quitter l'agriculture⁷⁴. Le maintien du plus grand nombre d'agriculteurs impose alors une politique volontariste en faveur de l'installation.

Cette politique devra également favoriser les installations hors cadre familial, nécessaire pour pallier le déficit actuel de successeurs familiaux. Pour que le renouvellement des agriculteurs soit effectif et ne demeure pas une incantation récurrente, les conditions devraient être créées pour renforcer tout à la fois l'attractivité du métier, la faisabilité de l'installation (en favorisant l'accès au foncier) et sa « durabilité ». De nouvelles dispositions, plus incitatives, devraient ainsi être prises pour favoriser la transmission et la reprise des

⁷¹ Avis « *Économie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises* », rapporté par M. François Ailleret au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie, p. 43.

⁷² Avis « *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de service* », pp. 6 et 8 et avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », p. 44.

⁷³ Avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », p. 41.

⁷⁴ Avis « *Projet de loi d'orientation agricole* », rapporté par M. Gaël Grosmaire au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation, p. 7.

exploitations libérées par les départs en retraite⁷⁵, offrant ainsi de nouvelles opportunités, en particulier pour les jeunes désireux de s'installer, et en misant plus particulièrement, parmi les nouvelles pistes à prendre en compte, sur l'installation sociétaire⁷⁶.

III - FAVORISER LA CONCILIATION DE LA VIE FAMILIALE, PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

A - FAVORISER L'OFFRE DE LOGEMENTS RÉPONDANT AUX BESOINS DES JEUNES ADULTES

L'offre de logements n'est pas forcément en adéquation avec la demande exprimée par les adultes de 18 à 25 ans. La question de l'accès à un logement autonome se pose tant en termes de surface et de localisation que d'équipements disponibles.

1. Engager un effort supplémentaire dans le parc social et l'hébergement social

Notre assemblée estime que la politique de construction de logements à vocation sociale doit faire l'objet d'un débat ouvert entre toutes les parties concernées. Sur cette base, il pourrait être utile de prévoir un programme spécifique de construction de logements sociaux mieux adaptés aux besoins des jeunes adultes. Plus globalement, un effort d'évaluation prévisionnelle des besoins et de programmation des constructions doit être engagé par l'État et les collectivités locales.

Il est par ailleurs souhaitable de mieux faire connaître le logement social à un public jeune qui, souvent, en a une image dépréciée. Un effort de simplification des procédures et de communication doit être mené par les organismes HLM. Les moyens des comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) doivent être renforcés et pérennisés pour leur permettre de mieux contribuer à l'élaboration de diagnostics locaux et à l'orientation des jeunes dans leur recherche de logement autonome.

L'hébergement social doit faire l'objet de quatre actions prioritaires. Il paraît souhaitable de mieux valoriser son rôle et d'améliorer son image auprès du public. A ce titre, les actions de communication de l'hébergement social doivent être mieux soutenues.

De même, un renforcement des moyens affectés à ce type de logements doit être engagé. Le Conseil économique et social préconise le réexamen du montant des aides accordées aux foyers de jeunes travailleurs, mais aussi aux associations logeant à titre provisoire des personnes défavorisées.

Il paraît également souhaitable de soutenir les efforts déployés par les structures d'hébergement social pour s'adapter à la demande exprimée par leur public, et notamment les jeunes adultes. Ceux-ci sont en effet demandeurs

⁷⁵ Avis « *Place et rôle des agriculteurs et attentes de la société* », rapporté par M. Hubert Bouchet, p. 19.

⁷⁶ Avis « *Projet de loi d'orientation agricole* », p. 7.

d'équipements correspondant mieux à leurs comportements de vie et à leur recherche d'autonomie, notamment en matière de services personnels (cuisine, laverie, services de santé...).

Enfin, l'effort en cours en faveur de l'hébergement spécifique des étudiants doit être accentué⁷⁷. Le gouvernement envisage le transfert aux communes du patrimoine souvent vétuste des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) (150 000 chambres dont les deux tiers construites dans les années soixante). Même réhabilité, ce patrimoine est nettement insuffisant pour répondre aux demandes des étudiants dont le nombre, après une forte augmentation, stagne autour de 2,16 millions. Vingt mille chambres devraient être construites dans les vingt ans à venir.

L'insuffisance du montant des bourses comme d'ailleurs de l'Allocation logement à caractère social (ALS) oblige les familles à assister financièrement leurs enfants bien au-delà de leur majorité. Le recours au logement privé conduit les familles à se porter garant de leurs enfants dans des conditions le plus souvent exorbitantes du droit commun. Il conviendrait qu'une garantie de type de celle de Location-passeport (LOCA-PASS) soit mise en place pour les étudiants non actifs, non boursiers⁷⁸.

2. Mieux encourager l'investissement locatif en faveur des jeunes

Dans le secteur locatif privé, les jeunes adultes sont, dans un nombre important de centres urbains mais aussi dans les zones rurales, confrontés à une pénurie de logements de petite surface. Leur seule solution réside, bien souvent, dans la co-location.

Notre assemblée regrette que des mesures particulières n'aient pas été prévues pour inciter à la construction de logements locatifs adaptés à la demande des jeunes adultes, dans le cadre des dispositifs fiscaux, qui encouragent l'investissement dans le parc locatif privé. De même, il serait opportun d'encourager significativement le développement du parc locatif conventionné.

Les jeunes adultes constituant une clientèle particulièrement importante de ce type d'habitat, il est également indispensable de maintenir les efforts engagés pour la réhabilitation des logements anciens et insalubres.

De même, il est regrettable que la législation actuelle conduise à refuser tout droit à une aide au logement aux personnes qui sont locataires d'un logement appartenant à l'un de leurs descendants ou ascendants. Cette situation est particulièrement pénalisante, notamment dans les zones rurales marquées par une faible densité du parc locatif. Le Conseil économique et social souhaite que ces interdictions législatives soient levées, dès lors qu'un bail a été signé en bonne et due forme entre les membres d'une même famille et que le loyer est déclaré fiscalement.

⁷⁷ Avis « *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans* », pp. 41 et 42.

⁷⁸ Avis « *Accès au logement, droits et réalités* », rapporté par Mme Nicole Prud'homme au nom de la section du cadre de vie, p. 34.

3. Mieux garantir l'accès au logement des jeunes adultes handicapés et développer un habitat multigénérationnel

Le Conseil économique et social a souligné à plusieurs reprises l'effort qui doit être mené en faveur d'une meilleure adaptation des logements, et notamment des logements neufs, aux contraintes liées au handicap. Il réaffirme l'enjeu essentiel constitué par cette démarche⁷⁹.

Notre assemblée souhaite par ailleurs que soient développées des formules de logements-foyers locatifs réservés à des personnes âgées ou handicapées dans des bâtiments comportant des appartements destinés à d'autres populations. Ces formules permettent d'entretenir une certaine convivialité. La mixité des âges dans une même résidence évite la stigmatisation qui peut être ressentie dans des structures dédiées uniquement aux personnes âgées.

Beaucoup de personnes âgées vivent seules ou en couples dans des logements initialement adaptés à la taille d'une famille avec enfants. Il serait particulièrement judicieux de favoriser l'accueil de jeunes adultes dans ce type d'hébergement, permettant de pallier à la fois la crise du logement pour ces jeunes et la nécessité de rompre la solitude des personnes âgées et de leur offrir des services à domicile. Cet échange de services devrait faire l'objet d'un contrat⁸⁰.

B - DÉVELOPPER LA PRÉVENTION SANITAIRE EN FAVEUR DES JEUNES

Un ensemble de facteurs nuit à la qualité de la prise en charge sanitaire de la jeunesse, en dépit de l'existence du carnet de santé : le manque de coordination dans le suivi de l'état de santé des jeunes et les difficultés de l'Éducation nationale à agir avec d'autres acteurs en ce domaine ; le dépistage souvent trop tardif des troubles physiques ou psychiques chez l'enfant et l'adolescent, alors que nombre de ces troubles trouvent leur origine dans la petite enfance ; prise en compte souvent trop faible de l'environnement du jeune et le manque de données épidémiologiques ou d'analyse des comportements⁸¹.

Dans son avis « *La prévention en matière de santé* », rapporté par M. Guy Robert, notre assemblée a formulé pour y remédier un ensemble de propositions.

1. Aider chaque jeune à être acteur de sa santé

Il conviendrait tout d'abord d'aider chaque jeune à être acteur de sa santé par la diffusion d'une information exacte, claire, hiérarchisée et adaptée à ce public sur les grands enjeux de prévention, à l'instar, par exemple, du guide alimentaire publié dans le cadre du Plan national nutrition-santé ou du livre : « *Savoir plus, risquer moins* » diffusé à plusieurs millions d'exemplaires par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). Il serait également utile de s'inspirer des actions menées par la Ligue contre le cancer et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) à

⁷⁹ Avis « *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans* », pp. 42 à 43.

⁸⁰ Avis « *Accès au logement, droits et réalités* », p. 32.

⁸¹ Avis « *La prévention en matière de santé* », rapporté par M. Guy Robert au nom de la section des affaires sociales, pp. 9 à 12.

l'intention des jeunes pour démonter les stratégies commerciales mises en place par l'industrie du tabac.

Les messages de prévention adressés aux jeunes devraient aussi pouvoir s'appuyer sur les vecteurs d'information très importants que sont les associations, notamment celles, nombreuses, intervenants dans le domaine de la santé, et les clubs sportifs ou de loisirs⁸².

2. Promouvoir une éducation qui valorise l'apprentissage à la santé

Le psychisme des jeunes enfants, élément déterminant de leur santé future, se forme d'abord au sein de sa famille. Celle-ci joue un rôle fondamental dans la construction des comportements, y compris alimentaires. L'aide à la parentalité, visant à informer les parents sur les caractéristiques du développement psychique d'un enfant, doit être renforcée, en portant une attention particulière aux familles les plus fragiles.

Notre assemblée tient à réaffirmer, dans la continuité de l'avis : « *L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous* », rapporté par M. Didier Robert, que les familles seront d'autant plus accessibles à un soutien en matière d'éducation à la santé qu'elles seront assurées de pouvoir être maintenues dans un logement salubre en disposant des moyens matériels nécessaires pour assurer l'essentiel de la vie quotidienne de l'ensemble de la famille.

3. Mettre en place un véritable suivi de l'état de santé des jeunes

La définition d'un projet éducatif national de santé doit permettre de dégager des principes d'action.

Pour améliorer les bilans de santé et le dépistage en milieu scolaire, il est indispensable d'instaurer une coordination efficace entre la Protection maternelle et infantile (PMI) et la médecine scolaire. La création d'un dossier de santé doit permettre de réaliser cette coordination dans le prolongement du carnet de santé de la PMI et du dossier de santé scolaire actuel, afin d'en faire un véritable outil de santé publique et la première étape d'une politique de prévention et d'éducation pour la santé.

Favoriser le repérage et la prise en charge de la souffrance psychique des enfants et des adolescents est de même indispensable compte tenu de l'importance du vécu de cette période fondamentale dans la constitution d'un individu. Les parents, les enseignants, les personnels sociaux et de santé de l'Éducation nationale peuvent jouer un rôle de repérage et d'aiguillage des enfants en difficulté. Des réseaux sanitaires associant les hôpitaux, les médecins de ville et des structures associatives pourraient être mis en place. Pour les jeunes qui ne sont plus dans le système scolaire, il importerait, dans le cadre des contrats de ville par exemple, de faire collaborer les secteurs de la santé mentale (notamment l'inter-secteur de pédopsychiatrie) et de l'Éducation nationale, de la formation et de l'insertion professionnelle.

⁸² Avis « *La prévention en matière de santé* », pp. 24 et 25.

Face à la souffrance de nombreux adolescents, il conviendrait d'engager une réflexion sur les moyens de combler le « vide institutionnel » devant lequel se trouvent les parents en cas de difficulté. Les « points écoute jeunes » ou « points écoute parents », ainsi que les structures telles que les maisons des adolescents mises en place dans quelques services hospitaliers mériteraient par ailleurs d'être développées sur l'ensemble du territoire⁸³. Un effort particulier doit également être conduit pour lutter contre le suicide chez les jeunes⁸⁴.

Un bilan de santé des jeunes adultes, le cas échéant à l'occasion de la journée d'appel de préparation à la défense, permettrait de fournir une image globale, annuelle et instantanée de la santé d'une génération. A l'occasion de ce bilan, une vérification et une mise à jour des vaccinations pourraient également être réalisées⁸⁵.

C - PERMETTRE UNE MEILLEURE CONCILIATION DE LA VIE PROFESSIONNELLE ET FAMILIALE

Le Conseil économique et social estime que la conciliation des temps de la vie constitue un thème central, reflétant les attentes et les aspirations des jeunes, notamment des jeunes parents, et tout particulièrement des mères. En effet, se pose avec acuité dans nos sociétés le problème des ajustements entre vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle. Il est particulièrement aigu dans les familles monoparentales ou celles qui sont confrontées à un handicap et appelle des solutions prioritaires si l'on veut respecter le libre choix des membres du couple, la parité dans les activités et les possibilités de carrière professionnelle des parents (essentiellement la mère).

Le Conseil économique et social recommande :

- que la diversité des modes d'accueil de l'enfant soit préservée : crèches collectives, familiales ou parentales, assistantes maternelles agréées, assistantes maternelles organisées en réseaux, ... et que la garantie de qualité soit reconnue ;
- que l'accès à ces formes d'accueil soit facilité quel que soit le mode de garde, en veillant à ce que les efforts financiers demandés aux parents soient équitables ;
- que les inégalités territoriales marquées constatées actuellement soient progressivement estompées. Le législateur doit inciter les collectivités locales à l'élaboration et à la mise en œuvre de schémas territoriaux d'accueil du jeune enfant, en concertation avec les services déconcentrés de l'État et les caisses d'allocation familiales ;
- que soit développée une meilleure complémentarité entre modes d'accueil de la petite enfance et école maternelle.

⁸³ Avis « *La prévention en matière de santé* », pp. 34 et 35.

⁸⁴ Avis « *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans* », p. 46.

⁸⁵ Avis « *La prévention en matière de santé* », p. 36.

Le Conseil économique et social considère par ailleurs que l'accès des femmes aux emplois et aux formations de leur choix est le complément à l'équilibre entre les temps de la vie et un facteur favorable à la natalité. Il convient dès lors d'éradiquer toute forme de discrimination tant au plan de la valorisation des diplômes que des responsabilités qui y sont attachées ou de l'adéquation des postes.

En matière d'emplois, les temps d'arrêts, en particulier au moment des naissances et de l'accompagnement, doivent être partagés par les hommes et ne doivent pas être pénalisants pour la réintégration dans l'entreprise ou la vie professionnelle du père ou de la mère qui font le choix de donner du temps à l'accueil d'un enfant. Des temps de formation doivent être institués à cet effet.

Le Conseil économique et social appelle à l'ouverture de négociations collectives pour permettre le retour à temps complet des femmes travaillant à temps partiel après une maternité, pour leur donner les mêmes chances de promotion professionnelle et les mêmes droits de retraite⁸⁶.

⁸⁶ Avis « Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ? », rapporté par M. Jean Billet au nom de la commission spéciale du Plan, pp. 14 et 15.

CONCLUSION

La stratégie de Lisbonne, qui mobilise l'ensemble des États européens sur la « société du savoir » comme pilier de développement économique et social, conduit chaque État à s'interroger sur sa politique nationale envers les jeunes, tant dans les domaines de l'éducation, de la formation, que dans ceux de l'insertion professionnelle, de la formation tout au long de la vie, de la mobilité, des conditions de logement et de vie familiale.

En lançant un Pacte européen pour la jeunesse, le Sommet de printemps de mars 2005 a entendu relever ce défi pour faire aux jeunes, dans les champs très divers embrassés par le Pacte, toute leur place dans l'Europe, en appelant la société civile à s'investir dans cette réflexion.

Par cette communication, notre assemblée entend y apporter toute sa contribution.

Ce travail mené par la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique et social s'est fait un devoir de fonder sa réflexion sur les très nombreux travaux de notre assemblée concernés par le sujet, tout en conservant une lecture cursive. Des travaux ultérieurs pourraient aborder des champs d'investigation complémentaires, comme la place des jeunes dans la cité, le rapport des jeunes à une conscience nationale et européenne, la mobilisation sociale des jeunes... autant de termes qui ne figuraient pas dans la définition du Pacte arrêté par le Conseil européen de mars 2005, mais qui mériteraient de nouveaux travaux pour approcher les nouveaux comportements des jeunes pour mieux définir les stratégies nationales et européennes de mobilisation pour la jeunesse.

Cette contribution de notre assemblée a ainsi montré, dans les délais impartis, la large prise en compte des jeunes dans chacun de ses rapports.

Le Pacte européen pour la jeunesse est une occasion exceptionnelle de se mobiliser au niveau national pour améliorer la situation de la jeunesse dans notre société et pour faire progresser chez les jeunes l'idée de l'Europe et la conscience de l'Europe : l'harmonisation des diplômes à l'échelle européenne, le développement de l'insertion professionnelle des jeunes dans un espace européen ouvert, la prise en compte européenne de la place des jeunes dans la société, entre autres, doivent permettre aux jeunes de trouver de nouvelles logiques de réflexion qui se situent dans un espace européen qui doivent contribuer à développer le respect entre les hommes, le respect entre les nations, piliers d'un nouvel humanisme européen. L'histoire montre que les périodes où l'idée d'Europe a été la plus forte ont toujours été celles où les échanges culturels et économiques se sont développés, notamment au Moyen Âge, à la Renaissance ou au XVIII^{ème} siècle. Les jeunes doivent demain être le levier des nations pour faire vivre l'Europe.

Mais en retour, l'Europe doit apporter aux jeunes de nouvelles garanties, facteurs de la double cohésion sociale, nationale et européenne, entre les générations. L'Europe doit se structurer en un espace harmonisé de vie, d'études et de travail pour les jeunes afin qu'elle entre dans leur conscience comme élément structurant et qu'elle permette de développer chez les jeunes un double sentiment d'appartenance à l'espace national et à l'espace européen, sans qu'il y ait conflit lié à des choix entre l'un ou l'autre. En se confortant à travers le Pacte européen pour la jeunesse, l'Europe doit favoriser la pleine place qu'elle doit faire aux jeunes, tant au niveau social qu'économique, particulièrement à un moment où la population européenne vieillit et où les classes d'âge marquées par le baby boom vont se retirer de la vie active ; c'est donc cette profonde mutation socio-économique, dont participe une mobilité croissante, qui doit être accompagnée à l'échelle de chaque nation, comme à celle de l'Europe.

La mobilisation sur l'ensemble des questions impliquant les jeunes est donc pour l'Europe comme pour chacun de ses pays un des piliers sur lesquels l'Europe peut s'appuyer pour progresser.

Dans cette politique européenne volontariste, les politiques développées pour une société du savoir sont tout à fait déterminantes tant pour assurer un socle commun de connaissances que pour permettre une meilleure insertion professionnelle, une plus grande capacité d'innovation et de création notamment.

La formation tout au long de la vie, tout comme la validation des acquis de l'expérience, doivent permettre de contribuer à créer les conditions d'une mobilité professionnelle et sociale maîtrisée des citoyens européens. A travers le Pacte européen pour la jeunesse, et au-delà de la construction de la cohérence d'une Europe active et vivante, c'est la place de chaque citoyen dans l'Europe que chaque État doit conforter.

ANNEXES

Annexe 1 : Vote par la délégation pour l'Union européenne, le 29 septembre 2005

Ont voté pour : 13

Groupe de l'agriculture	M. Michel de Beaumesnil
Groupe des associations	M. Jean-Marc Roirant
Groupe de la CFDT	Mme Évelyne Pichenot
Groupe CFE-CGC	Mme Catherine Dumont
Groupe de la CFTC	M. Alain Deleu
Groupe de la CGT	M. Christian Dellacherie
Groupe de la coopération	M. Gérard Thibous
Groupe des entreprises privées	M. Daniel Tardy
Groupe des entreprises publiques	Mme Anne Duthilleul
Groupe des français établis hors de France, de l'épargne et du logement	M. Henri Feltz
Groupe des personnalités qualifiées	Mme Élisabeth Morin
Groupe de l'UNAF	Mme Chantal Lebatard
Groupe de l'UNSA	M. Jacques Duron

Abstention : 1

Groupe de la CGT-FO	M. Jean-Marc Bilquez
---------------------	----------------------

Annexe 2 : Liste des avis du Conseil économique et social ayant été pris en compte dans cette communication

- L'avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », rapporté par M. Jean-Louis Walter au nom de la commission temporaire (5-6 juillet 2005) ;

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05071112.pdf>

- L'étude « *Comparaison internationale des politiques d'accueil des étudiants étrangers : quelles finalités ? Quels moyens ?* », rapportée par M. Guillaume Vuilletet, membre de section, au nom de la section des relations extérieures (étude adoptée par la section en juillet 2005) ;

- L'avis « *Projet de loi d'orientation agricole* », rapporté par M. Gaël Grosmaire au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (10-11 mai 2005) ;

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/avisgrosmaire.pdf>

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/annexesgrosmaire.pdf>

- L'avis « *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services* », rapporté par Mme Françoise Vilain au nom de la section des finances (14-15 décembre 2004) ;

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04121528.pdf>

- L'avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », rapporté par M. Jean Bastide, rapporteur général, Mme Danielle Bourdeaux et MM. Hubert Brin et Christian Larose au nom de la commission *ad hoc* (31 août 2004) ;

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04083125.pdf>

- L'étude « *Scenarii et stratégie pour une France plus active* », rapportée par MM. Dominique Taddéi, Gérard Alezard, Jean Billet, Michel Gevrey et Bernard Quintreau au nom de la commission spéciale du Plan (6 juillet 2004) ;

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04072924.pdf>

- L'avis « *Contribution à la préparation des la loi d'orientation sur l'avenir de l'école* », rapporté par Mme Claude Azéma au nom de la section des affaires sociales (8-9 juin 2004) ;

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04061416.pdf>

- L'avis « *Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ?* », rapporté par M. Jean Billet au nom de la commission spéciale du Plan (9-10 mars 2004).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04031007.PDF>

- L'avis « *Accès au logement, droits et réalités* », rapporté par Mme Nicole Prud'homme au nom de la section du cadre de vie (13-14 janvier 2004) ;

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04011402.PDF>

- L'avis « *Économie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises* », rapporté par M. François Ailleret au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (16-17 décembre 2003) ;

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/03121725.pdf>

- L'avis « *La prévention en matière de santé* », rapporté par M. Guy Robert au nom de la section des affaires sociales (25-26 novembre 2003) ;

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/03112624.pdf>

- L'avis « *La place du travail* », rapporté par M. Bernard Vivier au nom de la section du travail (8-9 juillet 2003) ;

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/03070917.PDF>

- L'avis « *Place et rôle des agriculteurs et attentes de la société* », rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (8-9 juillet 2003) ;

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/03070916.PDF>

- L'avis « *L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous* », rapporté par M. Didier Robert au nom de la section des affaires sociales (17-18 juin 2003) ;

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/03061812.PDF>

- L'avis « *Favoriser la réussite scolaire* », rapporté par Mme Claude Azéma au nom de la section des affaires sociales (8-9 octobre 2002) ;

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/02100914.PDF>

- L'avis « *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans* », rapporté par M. Hubert Brin au nom de la section des affaires sociales (27-28 mars 2001).

<http://www.ces.fr/rapport/docton/01032805.PDF>

Les avis, rapports, études et communications du Conseil économique et social sont accessibles sur son site Internet, à l'adresse :

http://www.ces.fr/ces_dat2/2-3based/base.htm

Annexe 3 : Résultats par groupe des scrutins en assemblée plénière des avis pris en compte par cette communication

	J.-L. Walter ⁸⁷	G. Vuilletet ⁸⁸	G. Grosmaire ⁸⁹	F. Vilain ⁹⁰	J. Bastide ⁹¹	D. Taddéi ⁹²
Ensemble	Pour : 155 Contre : 5 Abst. : 44	Pour : 20	Pour : 142 Contre : 19 Abst. : 33	Pour : 177 Abst. : 23	Pour : 151 Contre : 24 Abst. : 1	Pour : 27 Contre : 1
Agriculture	Pour : 25 Abst. : 4	Pour : 1	Pour : 26 Contre : 2 Abst. : 1	Pour : 21 Abst. : 3	Pour : 23	Pour : 4
Artisanat	Pour : 9	Pour : 1	Abst. : 10	Pour : 9	Pour : 7	Contre : 1
Associations	Pour : 4	Pour : 1	Pour : 5	Pour : 4	Pour : 5	Pour : 1
CFDT	Pour : 15	Pour : 1	Pour : 16	Pour : 17	Pour : 16	Pour : 4
CFE-CGC	Pour : 7	Pour : 1	Pour : 6	Pour : 7	Pour : 6	---
CFTC	Contre : 5	Pour : 1	Pour : 5	Pour : 6	Pour : 5	Pour : 1
CGT	Abst. : 15	Pour : 1	Contre : 15	Abst. : 16	Pour : 13	Pour : 2
CGT-FO	Abst. : 16	---	Abst. : 16	Pour : 16	Pour : 13	Pour : 2
Coopération	Pour : 9	---	Pour : 8	Pour : 9	Pour : 8	Pour : 2
Entreprises privées	Pour : 26	Pour : 1	Pour : 25	Pour : 26	Contre : 23	---
Entreprises publiques	Pour : 9	---	Pour : 8	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 2
FEHF-EL	Pour : 3 Abst. : 1	Pour : 1	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 3 Abst. : 1	---
Mutualité	Pour : 2	---	Pour : 4	Pour : 2	Pour : 3	Pour : 1
Outre-mer	Pour : 7	Pour : 1	Pour : 3	Pour : 6	Pour : 4	---
Personnalités qualifiées	Pour : 26 Abst. : 6	Pour : 4	Pour : 23 Contre : 2 Abst. : 2	Pour : Abst. : 4	Pour : 23 Contre : 1	Pour : 6
Professions libérales	Pour : 3	---	Abst. : 4	Pour : 4	Pour : 3	---
UNAF	Pour : 10	Pour : 1	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 10	Pour : 1
UNSA	Abst. : 2	---	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 1

⁸⁷ Avis « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », rapporté par M. Jean-Louis Walter au nom de la commission temporaire (5-6 juillet 2005).

⁸⁸ Étude « *Comparaison internationale des politiques d'accueil des étudiants étrangers : quelles finalités ? Quels moyens ?* », rapporté par M. Guillaume Vuilletet au nom de la section des relations extérieures (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 2005). Résultat du vote de l'étude en section auquel s'ajoutaient 5 voix « pour » de membres de section.

⁸⁹ Avis « *Projet de loi d'orientation agricole* », rapporté par M. Gaël Grosmaire au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (10-11 mai 2005).

⁹⁰ Avis « *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services* », rapporté par Mme Françoise Vilain au nom de la section des finances (14-15 décembre 2004).

⁹¹ Avis « *Avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale* », rapporté par M. Jean Bastide, rapporteur général, Mme Danielle Bourdeaux et MM. Hubert Brin et Christian Larose, rapporteurs, au nom de la commission *ad hoc* (31 août 2004).

⁹² Étude « *Scenarii et stratégie pour une France plus active* », rapportée par MM. Dominique Taddéi, Gérard Alezard, Jean Billet, Michel Gevrey et Bernard Quintreau au nom de la commission spéciale du Plan (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 6 juillet 2004).

	C. Azéma ⁹³	J. Billet ⁹⁴	N. Prud'homme ⁹⁵	F. Ailleret ⁹⁶	G. Robert ⁹⁷
Ensemble	Pour : 154 Abst. : 13	Pour : 160 Contre : 1	Pour : 166 Abst. : 16	Pour : 125 Abst. : 34 Contre : 16	Pour : 158
Agriculture	Pour : 20	Pour : 18	Pour : 26	Pour : 21 Abst. : 1	Pour : 17
Artisanat	Pour : 8	Pour : 7	Pour : 6	Pour : 9	Pour : 7
Associations	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 5	Abst. : 5	Pour : 4
CFDT	Pour : 16	Pour : 14	Pour : 16	Pour : 15	Pour : 14
CFE-CGC	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 6	Abst. : 6	Pour : 7
CFTC	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 4
CGT	Pour : 12	Pour : 12	Pour : 13	Contre : 12	Pour : 11
CGT-FO	Abst. : 11	Pour : 12	Pour : 11	Abst. : 12	Pour : 7
Coopération	Pour : 9	Pour : 7	Pour : 8	Pour : 7 Abst. : 1	Pour : 5
Entreprises privées	Pour : 16	Pour : 19	Pour : 22	Pour : 20	Pour : 19
Entreprises publiques	Pour : 7	Pour : 6	Abst. : 6	Pour : 6	Pour : 6
FEHF-EL	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 2 Abst. : 2	Pour : 2 Abst. : 1	Pour : 4
Mutualité	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Abst. : 3	Pour : 3
Outre-mer	Pour : 6	Pour : 3	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 5
Personnalités qualifiées	Pour : 19 Abst. : 2	Pour : 23	Pour : 23 Abst. : 7	Pour : 22 Abst. : 4 Contre : 3	Pour : 29
Professions libérales	Pour : 3	Pour : 2	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3
UNAF	Pour : 9	Pour : 8 Contre : 1	Pour : 8 Abst. : 1	Pour : 10	Pour : 10
UNSA	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	Abst. : 1 Contre : 1	Pour : 3

⁹³ Avis « Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école », rapporté par Mme Claude Azéma au nom de la section des affaires sociales (8-9 juin 2004).

⁹⁴ Avis « Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ? », rapporté par M. Jean Billet au nom de la commission spéciale du Plan (9-10 mars 2004).

⁹⁵ Avis « Accès au logement, droits et réalités », rapporté par Mme Nicole Prud'homme au nom de la section du cadre de vie (13-14 janvier 2004).

⁹⁶ Avis « Économie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises », rapporté par M. François Ailleret au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (16-17 décembre 2003).

⁹⁷ Avis « La prévention en matière de santé », rapporté par M. Guy Robert au nom de la section des affaires sociales (25-26 novembre 2003).

	B. Vivier⁹⁸	H. Bouchet⁹⁹	D. Robert¹⁰⁰	C. Azéma¹⁰¹	H. Brin¹⁰²
Ensemble	Pour : 137 Contre : 19 Abst. : 12	Pour : 158 Abst. : 9	Pour : 145 Abst. : 7	Pour 147: Abst. : 26	Pour : 128 Contre : 1 Abst. : 44
Agriculture	Pour : 15 Abst. : 4	Pour : 18	Pour : 18	Pour : 22	Pour : 18 Abst. : 1
Artisanat	Pour : 7	Abst. : 7	Pour : 8	Pour : 7	Pour : 8
Associations	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 5
CFDT	Pour : 14	Pour : 14	Pour : 14	Pour : 15	Pour : 16
CFE-CGC	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 4	Abst. : 7	Pour : 5
CFTC	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 6	Abst. : 6	Pour : 6
CGT	Pour : 13	Pour : 13	Pour : 15	Pour : 14	Abst. : 12
CGT-FO	Pour : 12	Pour : 12	Pour : 10	Abst. : 11	Abst. : 13
Coopération	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 7	Pour : 8
Entreprises privées	Contre : 19	Pour : 17 Abst. : 2	Pour : 19 Abst. : 2	Pour : 22	Pour : 10 Abst. : 13
Entreprises publiques	Pour : 8	Pour : 8	Abst. : 5	Pour : 6	Pour : 4
FEHF-EL	Pour : 2 Abst. : 2	Pour : 4	Pour : 2	Pour : 4	Pour : 4
Mutualité	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 4
Outre-mer	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 1	Pour : 1	Pour : 2
Personnalités qualifiées	Pour : 23 Abst. : 3	Pour : 26	Pour : 24	Pour : 29 Abst. : 2	Pour : 27 Abst. : 3
Professions libérales	Abst. : 3	Pour : 3	Pour : 2	Pour : 2	Pour : 3
UNAF	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 7	Pour : 8	Pour : 8 Contre : 1
UNSA	Pour : 2	Pour : 2	Pour : 2	Pour : 3	Abst. : 2

⁹⁸ Avis « *La place du travail* », rapporté par M. Bernard Vivier au nom de la section du travail (8-9 juillet 2003).

⁹⁹ Avis « *Place et rôle des agriculteurs et attentes de la société* », rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (8-9 juillet 2003).

¹⁰⁰ Avis « *L'accès de tous aux droits de tous, par la mobilisation de tous* », rapporté par M. Didier Robert au nom de la section des affaires sociales (17-18 juin 2003).

¹⁰¹ Avis « *Favoriser la réussite scolaire* », rapporté par Mme Claude Azéma au nom de la section des affaires sociales (8-9 octobre 2002).

¹⁰² Avis « *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans* », rapporté par M. Hubert Brin au nom de la section des affaires sociales (27-28 mars 2001).

TABLE DES SIGLES

ACI	: Actions concertées incitatives
AFIJ	: Association pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés
ALS	: Allocation logement à caractère social
ANPE	: Agence nationale pour l'emploi
APEC	: Association pour l'emploi des cadres
ATIPE	: Actions thématiques incitatives sur programme et équipe
CLLAJ	: Comité local pour le logement autonome des jeunes
CROUS	: Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
DEUG	: Diplôme d'enseignement universitaire général
DEUG	: Diplôme d'enseignement universitaire général
DEUST	: Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DUT	: Diplôme universitaire de technologie
EURES	: Portail européen sur la mobilité de l'emploi
HLM	: Habitation à loyer modéré
INPES	: Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
IUFM	: Institut universitaire de formation des maîtres
LMD	: Licence-Master-Doctorat
LOCA-PASS	: Location-passeport
MILDT	: Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie
MOBILI-PASS	: Mobilité passeport (prêt)
PAIO	: Permanence d'accueil d'information et d'orientation
PLOTEUS	: Portail consacré aux possibilités en matière d'éducation et de formation en Europe
PME	: Petites et moyennes entreprises
PMI	: Protection maternelle et infantile
SGCI	: Secrétariat général de coordination interministérielle pour les questions européennes
UNAF	: Union nationale des associations familiales
ZEP	: Zone d'éducation prioritaire

Le Conseil européen de mars 2005 a lancé un Pacte européen pour la jeunesse et appelé à une implication nouvelle des conseils économiques et sociaux nationaux.

Cette communication, élaborée par la délégation pour l'Union européenne à destination du gouvernement français, rassemble et présente de manière synthétique, dans la perspective du Programme national de réformes préparatoire au Sommet de printemps de mars 2006, les éléments concernant ce Pacte qui se trouvent dans les avis récents votés par le Conseil économique et social.